



ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE DUNKERQUE

Politique Sportive Avenant 2012

L'association anime une commission sportive dans laquelle sont représentées les équipes suivantes :

- Messieurs
- Dames
- Jeunes
- Seniors

Les équipes sont gérées par un responsable de commission qui exécute le mandat qui lui a été confié par le Comité et devant qui il rend compte de son action.

Politique sportive de l'AS

L'Association Sportive gère les aspects administratifs et matériels liés à l'engagement des équipes sur les compétitions. Elle soutient également les équipes engagées par un défraiement dont les modalités sont définies chaque année par la Bureau de l'Association. Voir avenant 2012.

Les équipes soutenues financièrement relèvent des catégories suivantes :

- Equipes évoluant en Divisions Nationales,
- Equipes engagées en Promotion qui possèdent une chance sérieuse d'accéder en Division l'année suivante
- Equipes jeunes
- Equipes qui participent aux événements interclubs régionaux : Cora, Jacquard

Conditions pour être équipier

- Être membre AS
- Avoir été sélectionné par son responsable de commission

Fonctionnement de l'équipe

- Les équipiers doivent avoir signé la charte
- Une équipe est composée d'équipiers qui participent aux entraînements équipe (généralement 5 sur l'hiver)
- Les équipiers doivent avoir participé à au moins 5 Compétitions individuelles en stroke play avant la compétition par équipe.
- Les équipiers doivent avoir participé à au moins 5 Compétitions individuelles en stroke play la saison précédente.
- Les équipiers doivent participer au Grand Prix ou au Trophée de Dunkerque
- Les équipiers doivent avoir fait le questionnaire sur les règles de la FFG.
- Pour les équipes en promotion, le président de la commission sportive décide quelles équipes sont susceptibles de se qualifier en division après réunion avec le responsable de commission. Le responsable de commission doit communiquer au 30 Mars la liste avec les joueurs disponibles pour la compétition et remplissant les conditions de participation.
- Pour les équipes en division, les équipiers doivent avoir participé à au moins 4 Grand Prix la saison précédente et à 3 Grands Prix avant la date de division pour l'année en cours.



ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE DUNKERQUE

Politique Sportive Avenant 2012

Participation aux frais liés à l'engagement des équipes

Pour l'année 2012 l'Association Sportive prend en charge les déplacements et frais liés aux engagements des équipes selon les modalités suivantes :

- Frais kilométriques : 0,20 €/km (1 voiture pour 3 joueurs)
- Frais d'hébergement : 45,00 € pour 1 chambre double
- Forfait petit déjeuner : 8,00 €
- L'association rembourse aux équipiers 50% des frais d'inscription pour 4 Grands Prix ; si le résultat de chaque tour est de +9 maxi le Grand prix est remboursé intégralement et n'entre pas dans le quota de 4.
- L'association paie la moitié du budget entraînements des équipes en division
- L'association ne prend pas en charge les jetons de practice